L'actualité de la TVA immobilière

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné:

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

Objectif:

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser au regard des dernières évolutions jurisprudentielles et législatives le champ d'application de la TVA sur marge

- Cerner avec précision les hypothèses de dispense de TVA

- D'intégrer dans sa pratique courante les évolutions jurisprudentielle et législatives et administratives, en matière de TVA immobilière.

Contenu

Revue d'actualité doctrinale et jurisprudentielle concernant la TVA immobilière : ce qu'il ne fallait pas manquer cette année !

- Notion d'assujetti à la TVA

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris

Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

- Fait générateur et exigibilité
- Déduction
- Taux

Application de la TVA sur la marge où en est-on aujourd'hui ?

Application délicate et formaliste de la dispense de TVA de l'article 257 BIS DU CGI

- Cas d'applications
- Conditions d'application de l'article 257 bis à la lumière de la jurisprudence récente

PRÉREQUIS :

Connaissances générales en droit immobilier et fiscalité Modalités d'exécution Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris
Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :
- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris
Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr